

123 VENTURE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 73 048,69 Euros

Siège Social : 3 rue d'Ouessant

75015 Paris

432 510 345 RCS Paris 003 13212

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

11 JUIN 2001

33373

N° de dépôt :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 26 AVRIL 2001

L'an deux mille un,
le 26 avril
à 10 heures,

Chacun des membres du Conseil de Surveillance signe le registre de présence en entrant en séance.

SONT PRESENTS :

- Julien Vautel
- Olivier Huby
- André May
- Pierre Noël Giraud
- Philippe Herbert

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres est ainsi régulièrement composé et apte à délibérer valablement.

Monsieur Julien Vautel prend la présidence de la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de surveillance qu'il est convoqué sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- nomination de Hervé Pierre Molinas au directoire
- questions diverses

NOMINATION DE HERVE PIERRE MOLINAS AU DIRECTOIRE

A l'unanimité, Hervé Pierre Molinas est nommé membre du directoire pour une durée de 2 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions de son mandat.

Hervé Pierre Molinas a préalablement fait savoir qu'il n'est atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

NOMINATION D'OLIVIER GOY EN TANT QUE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le directoire étant désormais composé de plus d'un seul membre, le Conseil de surveillance nomme, Olivier Goy en tant que Président du directoire jusqu'à l'issue de son mandat de membre du directoire.

Olivier Goy a préalablement fait savoir qu'il n'est atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le conseil de surveillance prend connaissance du rapport sur le premier trimestre de l'exercice 2001 qui lui est présenté par le directeur général unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

LE PRÉSIDENT



UN MEMBRE DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE

